

Assemblée générale du 27 novembre 2021 : Rapport Moral 2021

Dans mon dernier rapport moral que vous aviez reçu par courrier, je qualifiais l'année 2020 d'« annus horribilis » : pandémie, confinements, crises sociales et climatiques, crimes terroristes... et réélection du maire d'extrême droite à Cogolin.

L'année 2021 n'est pas vraiment meilleure. La situation sanitaire reste toujours incertaine, la crise climatique s'installe dans la durée malgré les COP qui se succèdent, la montée des nationalismes et des populismes se poursuit en Europe, en France et à Cogolin avec son maire converti au Zemmourisme. Après Jean-Marie, Marine, Marion, les Républicains et En Marche, vers qui se tournera-t-il quand son nouveau modèle aura coulé dans la tempête de haines qu'il provoque ? Un maire qui, malgré ses mises en examen, poursuit ses opérations de massacre à la bétonneuse de notre ville. Certains d'entre vous sont bien placés, ou plutôt mal placés, pour en témoigner.

Comme en 2020, je reste convaincu que nous saurons trouver les forces pour résister aux chocs de toutes ces crises et pour les dépasser. Cela dépendra bien sûr de décisions politiques plus larges. Cela dépend aussi de nos propres choix, là où nous sommes, là où nous avons le pouvoir d'agir.

Notre principale force réside dans notre capacité à rester solidaires, à l'image de toutes ces solidarités qui se sont manifestées et se sont avérées indispensables pour faire face à la crise sanitaire. Nous ne devons pas les laisser se rendormir, nous devons continuer à les faire vivre et les renforcer.

Place Publique doit rester l'espace de solidarité qu'il a toujours été. Il suffit de regarder qui nous sommes aujourd'hui dans cette assemblée. Des personnes aux origines géographiques différentes, certains immigrés, enfants ou petits-enfants d'immigrés. Des personnes ayant des sensibilités politiques, culturelles et religieuses différentes, certains athées ou agnostiques... Et pourtant nous arrivons à nous parler, à dialoguer en respectant nos différences, animés par la volonté de construire un projet de ville durable où il fait bon vivre ensemble. Nous sommes unis par notre appartenance commune à Cogolin et notre attachement à l'intérêt général des Cogolinois.

Mais l'intérêt général Kézako ? c'est quoi ? En raisonnant par l'absurde (raisonnement qui consiste à prouver qu'une proposition est vraie en démontrant que

son contraire est faux), je dirais que c'est tout le contraire de ce que fait Marc Etienne Lansade. L'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers, encore moins celle des intérêts particuliers de quelques copains.

Pour illustrer ce qu'est un raisonnement par l'absurde, je vous propose de jouer ensemble à un jeu qui pourrait appeler : « **Kézako l'intérêt général?** »

Dans une première colonne nous allons inscrire quelques-unes décisions de Marc Etienne Lansade.

Dans une deuxième colonne, nous chercherons ensemble les motivations qui ont guidé ses décisions

Dans une troisième colonne nous indiquerons les actions qui ont été engagées par Place Publique à l'encontre de ces décisions

Dans une quatrième colonne, il suffira d'inscrire le contraire des motivations du maire pour connaître celles de Place Publique et le sens que nous donnons à l'intérêt général.

Dans une cinquième colonne, nous rappellerons le sort qui a été réservé aux décisions du maire concernées.

Avant de commencer à jouer, je vous donne deux exemples pour vous permettre de vous familiariser

Décisions du maire	Caractéristiques et motivations des décisions	Actions de Place Publique	Motivations de Place Publique	Sort des décisions du maire
Interdiction d'un spectacle de danses orientales	Non-respect de la liberté des associations, de la diversité culturelle	Dénonciation publique	Respect de la liberté des associations et de la diversité culturelle	Mise à exécution malheureusement
Attribution du lot de plage n° 2	Non-respect des règles des marchés publics, favoritisme Dilapidation du patrimoine communal et de l'argent public	Signalements au contrôle de légalité, à la direction des finances et à la police	Respect des règles des marchés publics, préservation du patrimoine communal et de l'argent public.	Mises en examen en cours

Si vous avez compris, on peut commencer

Décisions du maire	Caractéristiques et motivations des décisions	Actions de Place Publique	Motivations de Place Publique	Sort des décisions du maire
Chantage à la suppression de la chanson « Aïcha » d'un projet d'école	Non-respect de la liberté pédagogique de l'école, de la diversité culturelle Xénophobie	Dénonciation publique	Respect de la liberté pédagogique de l'école et de la diversité culturelle Non à la xénophobie	Présentation du spectacle à huis clos sans les parents
Refus du mariage d'une étrangère en situation irrégulière	Non-respect de la loi Discrimination Racisme	Dénonciation publique	Respect de la loi Non discrimination Non au racisme	Mariage officié par un adjoint
Censure d'un projet d'animation du centre de loisirs sur le thème des différences	Non-respect de la liberté de création des personnes, Non-respect de la diversité culturelle Xénophobie	Dénonciation publique	Respect de la liberté de création, respect de la diversité culturelle, non à la xénophobie	Mise à exécution malheureusement

Vente de la demeure musée Sellier pour la transformer en hôtel privé	Non-respect du patrimoine historique et culturel de la commune. Favoritisme	Pétition, manifestation, recours devant le tribunal administratif	Respect du patrimoine historique et culturel de la commune Non favoritisme	Renoncement au projet Annulation des autorisations de travaux par le Tribunal Administratif.
Projet de donner le nom de Maurice Barrès au parking Mansui	Non-respect de la mémoire cogolinoise et provençale. Révision de l'histoire au profit d'un idéologue antisémite	Pétition, dénonciation publique	Respect de la mémoire cogolinoise et provençale. Non au révisionnisme et à l'antisémitisme	Abandon du projet
Suppression de la gratuité des salles municipales pour certaines associations	Discrimination entre les associations. Non-respect de l'égalité des usagers devant le service public	Recours devant le Tribunal Administratif	Non-discrimination entre les associations Respect de l'égalité des usagers devant le service public	Annulation de la décision par la Tribunal Administratif
Attribution du bail du village de vacances du Yotel	Non mise en concurrence, favoritisme, Dilapidation du patrimoine communal et de l'argent public	Signalements aux services de l'Etat, à la Direction des Finances, à la Chambre Régionale des Comptes et à la Police	Respect des règles de mise en concurrence, non favoritisme, préservation du patrimoine communal et de l'argent public	Observations de la Chambre Régionale des Comptes Mises en examen en cours
Modification simplifiée n° 4 du PLU (Terrain du Yotel)	Favoriser l'augmentation des activités et du chiffre d'affaires du village de vacance du Yotel Non-respect des règles d'urbanisme et du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)	Recours devant le Tribunal Administratif	Non favoritisme Respect des règles d'urbanisme et du PPRI	Annulation par le Tribunal Administratif
Vente du terrain du Yotel et permis de construire 568 logements	Dilapidation du patrimoine communal. Atteinte à l'environnement Non-respect des règles d'urbanisme et de la Loi Littoral	Recours devant le Tribunal Administratif	Préservation du patrimoine communal et de l'environnement Respect des règles d'urbanisme et de la Loi Littoral	Annulation des permis par le Tribunal Administratif et la Cours d'Appel
Modification simplifiée n° 9 du PLU (Terrain du Yotel)	Augmentation des droits à construire Non-respect des règles d'urbanisme et de la Loi Littoral	Recours devant le Tribunal Administratif	Respect des règles d'urbanisme et de la Loi Littoral Limitation de l'urbanisation	Annulation par le Tribunal Administratif
Autorisations de construire des transformateurs électriques sur la voie publique au frais de la commune	Favoriser les promoteurs de la résidence pour séniors de Levallois Perret Atteinte à la qualité paysagère du centre ancien Dilapidation du patrimoine communal et de l'argent public Insécurité des automobilistes et des piétons	Recours devant le Tribunal Administratif	Non favoritisme Préservation de la qualité paysagère du centre ancien Préservation du patrimoine communal et de l'argent public Sécurité des automobilistes et des piétons	Annulation des autorisations de construire mais pas démolition.
Marché de commercialisation des Places de Port	Non-respect des règles des marchés publics Favoritisme Dilapidation du patrimoine et de l'argent public	Signalement aux services de l'Etat, à la Direction des Finances et à la Police Plainte déposées auprès du Procureur	Respect des règles de marchés publics Non favoritisme Préservation du patrimoine communal et de l'argent public	Résiliation du marché par le Tribunal Administratif Mises en examen cours
Achat d'un appartement luxueux au prix de 3,1 millions d'euros pour un soi-disant Yacht Club	Dilapidation du patrimoine et de l'argent public Détournement d'un bien public à des fins strictement privées (mariages, réceptions)	Signalement aux services de l'Etat, à la Direction des Finances et à la Police	Préservation du patrimoine et de l'argent public. Non détournement de bien public	Mises en examen en cours peut-être ?

Achat parallèle de deux appartements par le conseiller en urbanisme, monsieur Smadja, puis revente à la sœur et au beau-frère du maire	Conflits d'intérêts	Signalement à la police	Non conflits d'intérêts	?
Chemin des Crottes Décharge illégale de déchets inertes Dérégulations de tonnage du pont Permis d'aménager	Atteintes à l'environnement Non-respect du Code de l'Environnement et de la Loi sur l'Eau Mise en danger des riverains	Enquêtes et expertises préalables dépôt de plainte et au recours gracieux déposés par l'UDVN-FNE 83 Signalements aux services de l'Etat	Protection de l'environnement Respect du Code de l'Environnement et de la Loi sur l'Eau	Enquêtes judiciaires en cours Retrait du permis d'aménager suite à un déferé préfectoral
Projet de plateforme de déchets en zone agricole	Non-respect des règles d'urbanisme Diminution de l'activité agricole	Observations défavorables déposées sur le registre mis à la disposition du public	Respect des règles d'urbanisme Soutien de l'agriculture	Abandon ?

Il suffit à présent de lire **la quatrième colonne de ce tableau** pour comprendre le sens que nous donnons à l'intérêt général qui a été et reste la seule boussole de nos actions. Avec une exigence éthique forte : Mettre nos actes en accord avec nos paroles, faire ce que nous disons et dire ce que nous faisons.

Cette lecture éclaire aussi sur notre conception de la laïcité et me donne l'occasion de revenir sur l'épisode de la statue de Saint-Maur que le maire a fait installer sur un rond-point public par idéologie et par provocation. Je réaffirme haut et fort notre attachement aux traditions de la Bravade et de Saint-Maur qui n'est pas incompatible avec le respect de la loi de 1905 garantissant à chacun la liberté d'expression, la liberté de pratiquer ou pas la religion de son choix. Ainsi, quand nous avons voulu raconter l'histoire des Bravades et de Saint-Maur lors de la rencontre publique du 24 avril 2019, nous avons fait appel à un historien qui a étudié les archives existantes sur ce moment de fête, ce moment de rassemblement de toutes les générations de Cogolinois autour de leur patron et de leurs traditions.

Au lieu de cela, monsieur Lansade cherche à les diviser, à les dresser les uns contre les autres en instrumentalisant les traditions pour les mettre au service de son idéologie d'extrême droite. Sa duplicité a éclaté au grand jour lors de la manifestation qu'il a organisée pour soi-disant défendre Saint-Maur, mais qui s'est vite transformée en meeting politique de soutien à Eric Zemmour. Quel manque de respect pour les Cogolinois qui y participaient en toute bonne foi ! Quel manque de respect aussi pour l'histoire et les traditions !

En ne respectant pas la loi de 1905, il ouvre dangereusement la porte aux dérives de surenchères religieuses, voir sectaire, où chacun pourrait revendiquer le droit d'installer ses symboles religieux ou autres dans les lieux publics.

Des solutions d'apaisement existent pourtant, en installant cette statue dans un lieu de culte ou privé et de continuer à promener son buste dans les rues de Cogolin lors des Bravades de la Saint-Maur.

Mais est-ce bien la volonté du maire de rassembler les Cogolinois, tous les Cogolinois, entre eux ?

Avant de passer aux orientations pour l'avenir, je tiens à saluer la mémoire de deux membres de notre association, deux amis aussi qui nous ont quittés : Maurice Gély et Pierre Ferry. Je vous invite à observer un moment de silence et à avoir une pensée pour leurs épouses et leurs familles.

Orientations pour l'avenir

Prévoir l'avenir est un exercice difficile, encore plus dans la période incertaine que nous vivons. Aussi, je vous renvoie à la sagesse d'un proverbe africain qui dit « *Quand tu ne sais pas où tu vas, regarde d'où tu viens* ». Je vous invite donc à regarder ce que Place Publique a fait depuis sa création et que nous avons largement évoqué précédemment. Nos actes démontrent qu'un groupe de citoyens déterminés peut avoir une influence sur les choix politiques d'une commune, dénoncer et parfois empêcher certaines décisions néfastes, proposer des solutions alternatives. Oui, la démocratie participative, c'est possible et cela reste à mes yeux une voie d'avenir pour dépasser la crise actuelle de la démocratie représentative.

S'il est difficile de prévoir l'avenir, il est par contre possible de le permettre en agissant sur le présent. C'est pourquoi nous devons continuer à exercer avec détermination notre vigilance citoyenne. Nous devons reprendre dès que possible les rencontres publiques et animer le débat entre Cogolinois dans le respect de leurs différences. Nous devons poursuivre et renforcer les solidarités entre toutes les générations, en direction des plus fragiles, plus particulièrement les jeunes durement touchés par la crise.

Nous devons aussi réfléchir ensemble aux moyens d'élargir et diversifier nos actions. Un premier groupe d'une vingtaine de personnes s'est réuni afin d'échanger leurs réflexions sur de nouvelles pistes d'activités et les moyens de toucher de nouveaux publics, plus particulièrement la jeunesse. Nous vous adresserons prochainement leurs premières propositions en vous invitant à nous faire part des vôtres pour tracer tous ensemble le chemin des activités futures de Place Publique.

Avoir des idées et des projets c'est bien, mais il faut des personnes déterminées pour les faire vivre. C'est l'objet de l'appel à candidatures pour participer à notre conseil d'administration que nous allons renouveler à la suite de ce rapport moral.

Avant cela, je vous informe de la rencontre-débat exposition sur le thème de « la liberté d'expression et la laïcité » organisée par le Forum Républicain de Fréjus en collaboration avec l'association « Le Crayon » et Place Publique le 9 décembre à Fréjus de 17H30 à 20H30. Possibilité de covoiturage.